Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID: 032-243200391-20240327-2024023C2703 02-DE

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL (Art L 5211-10 suivants du CGCT)

 Décision n° 2024-19 du 27 février 2024 : Bâtiments scolaires – Rénovation énergétique de 6 écoles du territoire – Lot 5 – Plâtrerie/peinture Miradoux.

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER le lot n°5 « Plâtrerie/peinture – Miradoux » de l'opération de rénovation énergétique de 6 écoles à la société L'EMBELLIE pour un montant total de de 3 350 € HT.

- o <u>Décision n° 2024-20 du 27 février 2024 : ZI de Fleurance Dépannage éclairage public.</u>
  - M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les travaux de dépannage de l'éclairage public de la ZI de Fleurance à SPIE CityNetworks (32310 VALENCE SUR BAÏSE) pour un montant de 5 890,00 € HT.
- Décision n° 2024-21 du 27 février 2024 : Equipements communautaires Dépannage mât accidenté.
   M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les travaux de dépannage d'un mât accidenté en ZI de Fleurance à SPIE CityNetworks (32310 VALENCE SUR BAÏSE) pour un montant de 2 300,00 € HT.
- Décision n° 2024-22 du 27 février 2024 : Bâtiments scolaires Ecole Monge à Fleurance Travaux de pose d'accessoires.

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les travaux de pose d'accessoires pour l'école Monge de Fleurance, à C.P.R. Etanchéité Bâtiment (32700 LECTOURE) pour un montant de 1 418,76 € HT.

 Décision n° 2024-23 du 05 mars 2024 : Développement des usages du numérique – Installation d'équipements numériques et service après-vente.

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation d'installation d'équipements numériques (Wazer) au FabLab et le SAV de la BeamBox, à la société ERM Automatismes (84200 CARPENTRAS) pour un montant de 1570,00 € HT, éventuellement assorti des prestations complémentaires suivantes en fonction des nécessités et contraintes :

Journée supplémentaire d'installation : 800,00 € HTT

o Tube laser 40W pour Beambox : 229,00 € HT

Lentille focus : 22,00 € HT
 Miroir réfléchissant :33.00 € HT

 Décision n° 2024-24 du 11 mars 2024 : Bâtiments scolaires – Rénovation énergétique de 6 écoles du territoire – Lot 2 – Plâtrerie / Isolation / Peinture – La Romieu/Pergain-Taillac.

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER le lot n°2 « Plâtrerie / Isolation / Peinture – La Romieu / Pergain-Taillac » de l'opération de rénovation énergétique de 6 écoles à la société L'EMBELLIE pour un montant total de 23 377,96 € HT.

O <u>Décision n° 2024-25 du 14 mars 2024 : Travaux et équipement communautaires – Maintenance Parefeu LIR pour 3 ans</u>

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER le marché de maintenance du pare-feu du LIR pour une durée de 3 ans, à l'entreprise EUROMEDIA pour un montant de 3 495,60 € HT.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

O Décision n° 2024-26 du 14 mars 2024 : Bâtiments scolaires – Rénova D: 032-243200391-20240327-2024023C2703\_02-DE Ribambelle à Lectoure TR2 – Validation Avant-Projet Définitif (APD).

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE VALIDER l'avant-projet définitif présenté par le cabinet d'architecture SARL A22 (Laurent DAUNES/Juan GOMEZ), maître d'œuvre de l'opération, pour un montant de travaux de 246 949,38 € HT.